



Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de suffrages : 15

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 19h30

Procès-verbal affiché le 16 juillet 2020.

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Étang s'est réuni au Centre Jean-Barthomeuf à Chavannes-sur-l'Étang, après convocation légale du trois juillet deux mil vingt, sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN, Maire.

Feuille de présence :

Conseillers	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir
ASTGEN Denis	X			
BARBAS Laëtitia	X			
BEZILLE Didier	X			
BOURQUARD Chantal	X			
CALLERANT Anne-Laure	X			
DIEFFENBACHER Cyril	X			
HENN Sandra	X			
HERBELIN Philippe		X		Chantal BOURQUARD
JARY Alexandra	X			
KANMACHER Michel	X			
LANGELLIER Aurore		X		Denis ASTGEN
MODENA Lucas	X			
THEVENOT Jean-Pierre	X			
WININGER Christian	X			

Assiste également : Rosaria GIANGRECO, secrétaire de mairie.

Le Maire ouvre la séance à 19h30 au Centre Jean Barthomeuf à Chavannes-sur-l'Étang.

Mme Chantal BOURQUARD est désignée secrétaire de séance.

1. ELECTIONS SENATORIALES – DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS

1.1. ELECTION DES DELEGUES

RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN DE L'ELECTION DES DELEGUES

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	15
f. Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
BOURQUARD Chantal – ELUE	15	quinze
GASSMANN Vincent – ELU	15	quinze
THEVENOT Jean-Pierre – ELU	14	quatorze

1.2. ELECTION DES SUPPLEANTS

RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN DE L'ELECTION DES SUPPLEANTS

g. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
h. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15
i. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
j. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
k. Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	15
l. Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
ASTGEN Denis – ELU	15	quinze
JARY Alexandra – ELUE	15	quinze
DIEFFENBACHER Cyril – ELU	15	quinze

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2020

Le Maire rappelle les points débattus et délibérés lors de la réunion du 19 juin 2020. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

3. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

Délibération 2020-043

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615232 : Réseaux		5 000.00€
D 61551 : Entretien matériel roulant		2 000.00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		7 000.00€
D 6411 : Personnel titulaire		2 000.00€
D 6413 : Personnel non titulaire		2 000.00€
TOTAL D 012 : Charges de personnel		4 000.00€
D 023 : Virement section investissement		103 982.00€
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		103 982.00€
D 2128-192 : Aménagement extérieur école		5 000.00€
D 21568-103 : Achat matériel pompiers		5 000.00€
D 2183-190 : TBI & Classe mobile		6 000.00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		16 000.00€
D 2313 : Immos en cours-constructions		87 982.00€
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		87 982.00€
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		103 982.00€
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		103 982.00€
R 73111 : Taxes foncières et d'habitation		114 982.00€
TOTAL R 73 : Impôts et taxes		114 982.00€

4. APPROBATION DES HORAIRES DE L'ECOLE JACQUES-YVES COUSTEAU

Délibération 2020-044

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable du Conseil d'Ecole en séance du 25 juin 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DEMANDE l'organisation de la semaine scolaire de l'école Jacques-Yves Cousteau sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) ;
- FIXE les horaires comme suit :
 - Matin : **8h20 à 11h50** ;
 - Après-midi : **13h30 à 16h00** ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer la Direction Académique des Services de l'Education Nationale.

5. INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

Le Maire informe les conseillers de la possibilité de verser une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

Délibération 2020-045

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (modifiée),
- VU la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,
- VU le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle dont le montant plafond est fixé à 1 000 euros à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

CONSIDERANT que le décret susvisé permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond. La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu,

CONSIDERANT que les services de notre collectivité ont connu un surcroît de travail significatif durant cette période, que ce soit en présentiel ou en télétravail ou assimilé,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire chargé de l'exécution des décisions du Conseil Municipal d'accorder ces primes de manière individuelle, en identifiant les agents bénéficiaires, en fixant le montant versé dans la limite du plafond susvisé,

CONSIDERANT qu'il paraît opportun de mettre en place cette prime exceptionnelle et d'en définir les modalités d'application,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime dont le montant plafond est de 1 000 euros sera attribuée aux agents ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

- Pour les agents des services techniques amenés à procéder régulièrement à d'importants travaux de nettoyage et de désinfection de locaux ;
- Pour les agents des services administratifs amenés à assurer la continuité et l'adaptation du service public local souvent en télétravail ;

- Pour les agents des services de l'enfance et de la petite enfance chargés d'assurer la continuité de l'accueil des enfants des personnes prioritaires et parfois en-dehors de leurs horaires habituels.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1000 euros. Elle sera versée en une fois, le mois de juillet 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

- AUTORISE Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.
- DIT que les crédits suffisants sont prévus au budget à cet effet.

6. DIVERS ET COMMUNICATION

- Monsieur le Maire informe les conseillers que le pont au Sentier des Fosses est endommagé. Une demande de prix a été envoyée pour connaître le coût des matériaux pour le réparer.
- Une réflexion est menée quant à l'opportunité de prendre un arrêté pour encadrer les heures de tonte. Il est décidé de faire appel au civisme et au savoir vivre de chacun.
- Monsieur ASTGEN Denis signale que le radar pédagogique rue d'Alsace en entrant par Fousse-magne ne fonctionne plus.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30.

Le Maire, Vincent GASSMANN





Commune de Chavannes-sur-l'Etang

République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 14

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal **Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 19h30**

ORDRE DU JOUR

1. Elections sénatoriales – désignation des délégués et des suppléants
 - 1.1. Election des délégués
 - 1.2. Election des suppléants
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juin 2020
3. Décision modificative budgétaire n° 1
Délibération 2020-043
4. Approbation des horaires de l'école Jacques-Yves COUSTEAU
Délibération 2020-044
5. Instauration de la prime exceptionnelle COVID-19
Délibération 2020-045
6. Divers et communication

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance du vendredi 10 juillet 2020 à 19h30

ASTGEN Denis	
BARBAS Laëtitia	
BEZILLE Didier	
BOURQUARD Chantal	
CALLERANT Anne-Laure	
DIEFFENBACHER Cyril	
HENN Sandra	
HERBELIN Philippe	Excusé
JARY Alexandra	
KANMACHER Michel	
LANGELLIER Aurore	Excusée
MODENA Lucas	
THEVENOT Jean-Pierre	
WININGER Christian	